



Session du 15 décembre 2003
Commission de Synthèse

Rapporteur général : Eric TAUFFLIEB

AVIS SUR LE BILAN D'EXECUTION POUR 2002
DU CONTRAT DE PLAN ETAT - REGION 2000-2006

PREAMBULE

Le Contrat de plan Etat - Région 2000-2006 s'articule autour de deux grands axes qui visent d'une part, à renforcer l'attractivité et la réactivité de la Bourgogne et d'autre part, à renforcer les solidarités entre ses territoires. Ces axes sont déclinés en six grands secteurs ou domaines eux-mêmes décomposés en vingt-trois programmes d'intervention. A ces vingt-trois programmes du contrat de plan stricto sensu sont ajoutés trois programmes de coopérations interrégionales hors Contrat de plan.

Lors de la contractualisation de 2000, l'Etat a engagé au total 376 millions d'euros sur les vingt-trois programmes. De son côté, la Région a engagé 332 millions d'euros tandis que les autres financeurs ont participé au financement de huit programmes sur les vingt-trois pour un montant de 123 millions d'euros. A ces sommes s'ajoutent au titre des coopérations interrégionales (programmes 24, 25 et 27 - Source : bilan d'exécution 2002 - pp. 7-11) respectivement 126 millions d'euros pour l'Etat, 47 millions d'euros pour la Région, et 87 millions d'euros pour les autres financeurs.

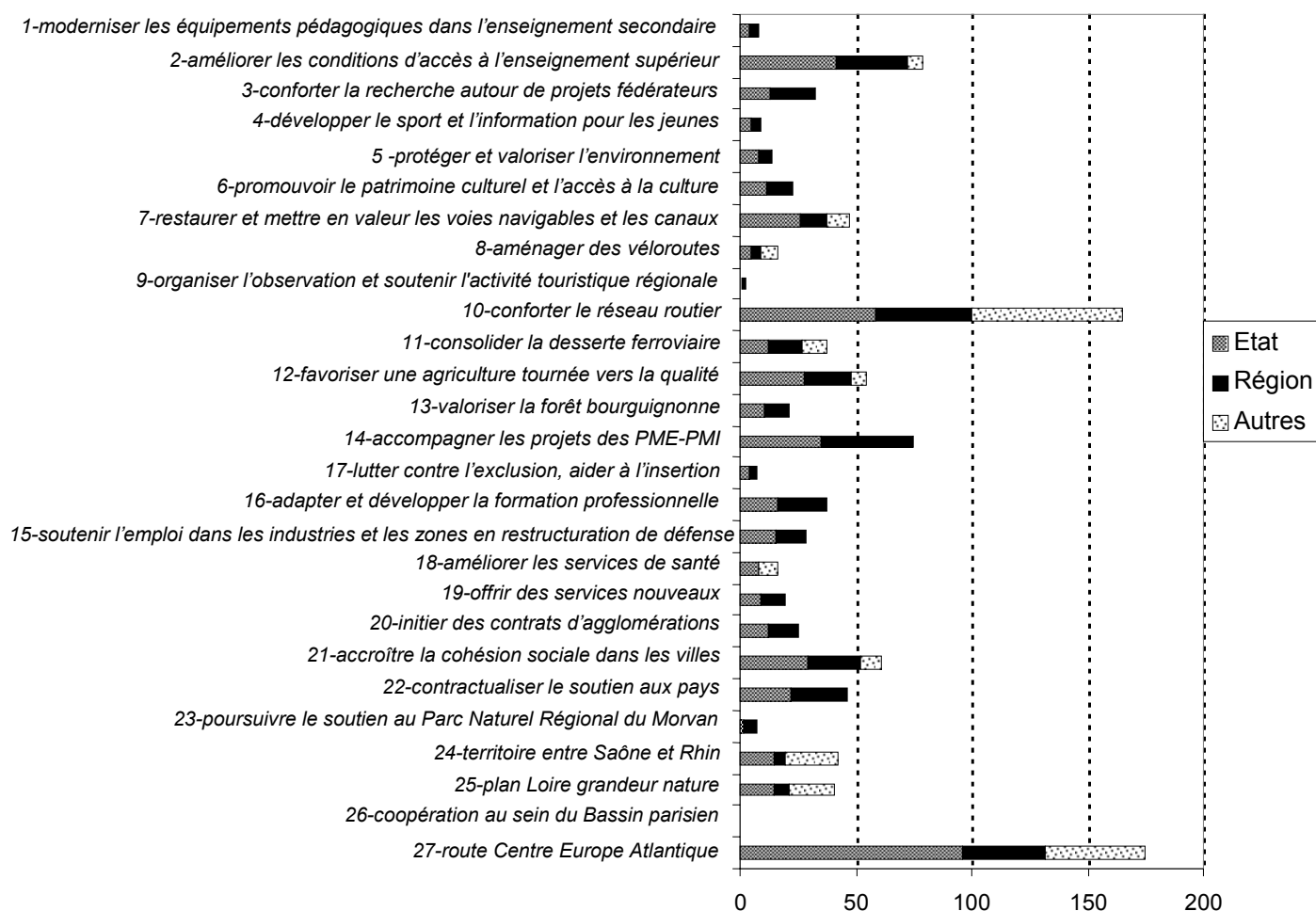
TABLEAU DE PRESENTATION DES DIFFERENTS AXES ET DOMAINES DU CONTRAT DE PLAN
ET DES PROGRAMMES QUI S'Y RAPPORTENT

Renforcer l'attractivité de la Bourgogne et accroître sa réactivité	I. Entreprendre des actions en priorité pour les jeunes	1-Moderniser les équipements pédagogiques dans l'enseignement secondaire
		2-Améliorer les conditions d'accès à l'enseignement supérieur
		3-Conforter la recherche autour de projets fédérateurs
		4-Développer le sport et l'information pour les jeunes
	II. Valoriser un environnement et un patrimoine de qualité	5-Protéger et valoriser l'environnement
		6-Promouvoir le patrimoine culturel et l'accès à la culture
		7-Restaurer et mettre en valeur les voies navigables et les canaux
		8-Aménager des véloroutes
		9-Organiser l'observation et soutenir l'activité touristique régionale
	III. Améliorer les conditions de transport	10-Conforter le réseau routier
		11-Consolider la desserte ferroviaire
	IV. Soutenir l'emploi, le développement économique et social	12-Favoriser une agriculture tournée vers la qualité
		13-Valoriser la forêt bourguignonne
		14-Accompagner les projets des PME-PMI
		15-Soutenir l'emploi dans les industries et les zones en restructuration de défense
		16-Adapter et développer la formation professionnelle
		17-Lutter contre l'exclusion, aider à l'insertion
		18-Améliorer les services de santé
V. Impulser le recours aux technologies de l'information et de la communication	19-Offrir des services nouveaux	
Renforcer les solidarités territoriales	VI. Accompagner les projets des territoires	20-Initier des contrats d'agglomérations
		21-Accroître la cohésion sociale dans les villes
		22-Contractualiser le soutien aux pays
		23-Poursuivre le soutien au Parc Naturel Régional du Morvan
	VII. Accroître les coopérations interrégionales	24-Territoire entre Saône et Rhin
		25-Plan Loire grandeur nature
		26-Coopération au sein du Bassin parisien
	27-Route Centre Europe Atlantique	

Le graphique qui suit permet de visualiser l'importance relative du budget alloué à chacun de des vingt sept programmes selon les différents partenaires. Ainsi, tous financeurs confondus, il apparaît que les programmes 27 et 10 -avec respectivement 175 millions d'euros et 165 millions d'euros- représentent plus de 30 % du budget total. Le programme 2 avec un budget de 79 millions d'euros et le programme 14 avec 74 millions d'euros arrivent en troisième et quatrième position.

Budget total par programme pour la période 2000-2006 en millions d'euros

(avant la révision de juillet 2003)



Le tableau suivant permet d'apprécier l'importance accordée aux programmes selon le financeur considéré.

HIERARCHISATION DES PROGRAMMES SELON LES FINANCEURS

	Etat		Région		Autres	
		M€		M€		M€
1^{ère}	27-Route Centre Europe Atlantique	96	10-Conforter le réseau routier	41	10-Conforter le réseau routier	65
2^{ème}	10-Conforter le réseau routier	59	14-Accompagner les projets des PME-PMI	39	27-Route Centre Europe Atlantique	43
3^{ème}	2-Améliorer les conditions d'accès à l'enseignement supérieur	41	27-Route Centre Europe Atlantique	36	24-Territoire entre Saône et Rhin	23
4^{ème}	14-Accompagner les projets des PME-PMI	35	2-Améliorer les conditions d'accès à l'enseignement supérieur	31	25-Plan Loire grandeur nature	20
5^{ème}	21-Accroître la cohésion sociale dans les villes	29	22-Contractualiser le soutien aux pays	24	11-Consolider la desserte ferroviaire	11

REMARQUES METHODOLOGIQUES

Comme chaque année, les différentes commissions du Conseil économique et social régional se sont livrées à l'examen du bilan d'exécution annuel du Contrat de plan Etat - Région 2000-2006. Publié en juin 2003, le bilan d'exécution de l'année 2002 a précédé de quelques semaines la révision du Contrat de plan à mi-parcours à laquelle ont participé l'Etat, la Région et les quatre Conseils généraux.

Si l'évaluation réalisée par les commissions reste pertinente, il n'en demeure pas moins qu'elle intervient alors que les ajustements de mi-parcours ont déjà été signés. En outre, une évaluation neuf mois après la clôture de l'exercice, reste un exercice délicat.

BILAN D'EXECUTION POUR L'ANNEE 2002

Le bilan d'exécution chiffré distingue trois types de crédits : ces différenciations retracent les différentes étapes de mise en place des actions et projets.

- **Les crédits votés ou délégués** au cours de la période correspondent aux crédits inscrits au budget en début d'année ou mis à disposition. Le montant de ces crédits rapporté au montant total inscrit au CPER sur 7 ans correspond au **taux de mise en place des crédits**.
- **Les crédits engagés** renvoient aux crédits qui ont fait l'objet au cours de la période d'une décision d'attribution et donc d'engagement comptable et juridique. Le montant engagé rapporté au montant délégué ou voté correspond au **taux de consommation des crédits**. Ce taux constitue un indicateur de consommation des crédits votés en début de période. Le montant des crédits engagés rapporté au montant total inscrit au CPER sur 7 ans correspond au **taux global cumulé** et constitue un indicateur de la consommation du budget total sur 7 ans.
- **Les crédits mandatés** au cours de la période correspondent aux crédits pour lesquels un ordre de paiement a été effectué. Le montant mandaté rapporté au montant engagé correspond au **taux de réalisation**.

L'examen de ces différents ratios permet d'apprécier l'exécution du Contrat de plan¹.

Le **taux de mise en place** global en 2001 comme en 2002 -avec 12 %- est proche mais en deçà de la règle théorique des 1/7. L'examen des ratios par secteur laisse apparaître une certaine disparité (cf. tableau suivant). L'examen du taux de mise en place global sur trois ans (3/7) souligne l'écart d'avancement entre les différents secteurs. Au total, le taux de mise en place des crédits est pour l'année 2002 de 12 % pour l'Etat et de 14 % pour la Région.

	Taux de mise en place en 2001	Taux de mise en place en 2002	Taux de mise en place entre 2000-2002
I. Entreprendre des actions en priorité pour les jeunes	13 %	15 %	40 %
II. Valoriser un environnement et un patrimoine de qualité	14 %	19 %	46 %
III. Améliorer les conditions de transport	10 %	8 %	29 %
IV. Soutenir l'emploi, le développement économique et social	15 %	14 %	41 %
V. Impulser le recours aux T.I.C. ²	11 %	9 %	29 %
VI. Accompagner les projets des territoires	10 %	13 %	35 %
VII. Accroître les coopérations interrégionales	13 %	10 %	34 %
Total	12 %	12 %	36 %

¹ L'examen du taux de mise en place et du taux de consommation au niveau des secteurs du Contrat de plan doit être envisagé avec prudence puisque chacun d'eux regroupe des programmes ayant éventuellement des états d'avancement différents.

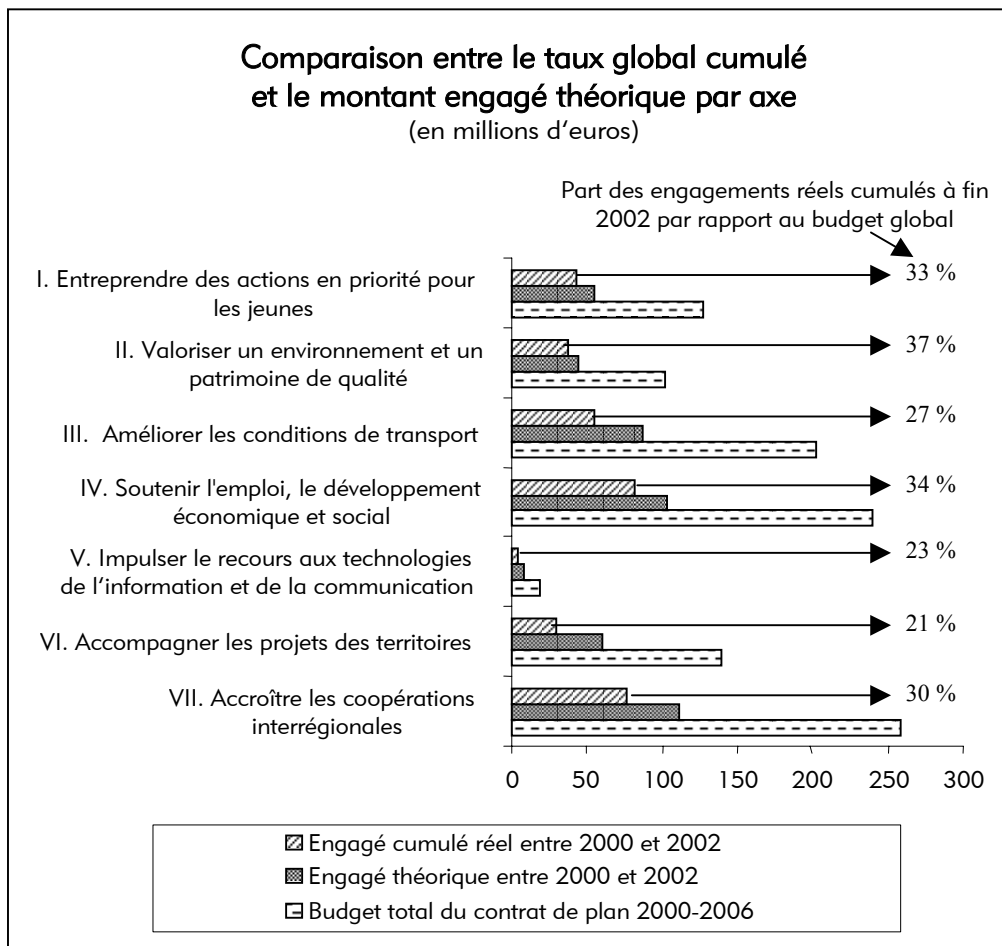
² Technologies de l'information et de la communication.

Le taux de consommation permet d'apprécier l'état d'avancement des projets votés. Tous financeurs confondus, il apparaît que ce taux est proche de 90 % en 2001 comme en 2002. Une fois de plus on observe une certaine disparité selon le secteur envisagé.

Le taux de consommation est de 79 % pour l'Etat et de 98 % pour la Région en 2002 et était respectivement de 87 % pour le premier et 92 % pour le second en 2001. Ainsi peut-on souligner que ce taux est en amélioration pour la Région et en régression pour l'Etat.

	Taux de consommation 2001	Taux de consommation 2002	Taux de consommation 2000-2002
I. Entreprendre des actions en priorité pour les jeunes	109 %	76 %	83 %
II. Valoriser un environnement et un patrimoine de qualité	70 %	90 %	80 %
III. Améliorer les conditions de transport	80 %	118%	93 %
IV. Soutenir l'emploi, le développement économique et social	95 %	82 %	82 %
V. Impulser le recours aux TIC	74 %	106 %	84 %
VI. Accompagner les projets des territoires	64 %	75 %	60 %
VII. Accroître les coopérations interrégionales	91 %	93 %	88 %
Total	87 %	88 %	82 %

Après avoir examiné les taux de mise en place et le taux de consommation, le graphique suivant permet de visualiser le **bilan des engagements cumulés pour la période 2000-2002** avec les engagements théoriques cumulés pour cette même période. L'engagement théorique s'élève à (3/7) du budget total. Il apparaît que l'état d'avancement pour les cinq axes du Contrat de plan sont en deçà de cette barre avec des retards allant de 9 points pour l'axe I « *Entreprendre des actions en priorité pour les jeunes* » jusqu'à 22 points pour l'axe VI « *Accompagner les projets de territoire* » notamment.



Les 10 programmes les plus avancés tous financeurs confondus
(classement en fonction du taux global cumulé 2000-2003)

4- développer le sport et l'information pour les jeunes	48%
13- valoriser la forêt bourguignonne	47%
7- restaurer et mettre en valeur les voies navigables et les canaux	44%
23- poursuivre le soutien au Parc Naturel Régional du Morvan	43%
8- aménager des véloroutes	43%
1- moderniser les équipements pédagogiques dans l'enseignement secondaire	43%
3- conforter la recherche autour de projets fédérateurs	38%
14- accompagner les projets des PME-PMI	37%
15- soutenir l'emploi dans les industries et les zones en restructuration de défense	37%
27- route Centre Europe Atlantique	35%

Les 10 programmes les plus avancés pour l'Etat
(classement en fonction du taux global cumulé 2000-2003)

13- valoriser la forêt bourguignonne	58%
24- territoire entre Saône et Rhin	55%
4- développer le sport et l'information pour les jeunes	48%
7- restaurer et mettre en valeur les voies navigables et les canaux	41%
27- route Centre Europe Atlantique	41%
23- poursuivre le soutien au Parc Naturel Régional du Morvan	40%
21- accroître la cohésion sociale dans les villes	40%
1- moderniser les équipements pédagogiques dans l'enseignement secondaire	38%
15- soutenir l'emploi dans les industries et les zones en restructuration de défense	34%
3- conforter la recherche autour de projets fédérateurs	32%

Les 10 programmes les plus avancés pour la Région
(classement en fonction du taux global cumulé 2000-2003)

4- développer le sport et l'information pour les jeunes	48%
1- moderniser les équipements pédagogiques dans l'enseignement secondaire	48%
14- accompagner les projets des PME-PMI	46%
23- poursuivre le soutien au Parc Naturel Régional du Morvan	44%
3- conforter la recherche autour de projets fédérateurs	42%
12- favoriser une agriculture tournée vers la qualité	41%
17- lutter contre l'exclusion, aider à l'insertion	40%
15- soutenir l'emploi dans les industries et les zones en restructuration de défense	39%
6- promouvoir le patrimoine culturel et l'accès à la culture	39%
9- organiser l'observation et soutenir l'activité touristique régionale	36%

Les 10 programmes les plus en retard tous financeurs confondus
(classement en fonction du taux global cumulé 2000-2003)

20- initier des contrats d'agglomérations	8%
22- contractualiser le soutien aux pays	12%
11- consolider la desserte ferroviaire	13%
25- plan Loire grandeur nature	14%
18- améliorer les services de santé	16%
24- territoire entre Saône et Rhin	22%
5 - protéger et valoriser l'environnement	22%
19- offrir des services nouveaux	24%
6- promouvoir le patrimoine culturel et l'accès à la culture	26%
2- améliorer les conditions d'accès à l'enseignement supérieur	29%

EXAMEN DES DIFFERENTS PROGRAMMES

En 2002, sur les vingt-trois programmes du Contrat de plan, l'Etat a délégué 46,5 millions d'euros (contre 47,9 millions d'euros en 2001), le Conseil régional a voté 45,7 millions d'euros (contre 37,4 millions d'euros en 2001) et les autres financeurs ont voté 15,9 millions d'euros. Au total tous financeurs confondus se sont 108,1 millions d'euros qui ont été délégués en 2002. 87 % de ce budget a été engagé au cours de la période.

I. ENTREPRENDRE DES ACTIONS EN PRIORITE POUR LES JEUNES

Programme 1. Moderniser les équipements pédagogiques dans l'enseignement secondaire

Avec un taux de mise en place et un taux global cumulé de 43 %, les actions de ce programme sont sans conteste bien avancées. Cette situation s'explique par le type même des actions de ce programme qui sont liées à la modernisation des installations et entraînent une consommation immédiate des crédits (le financement des équipements pédagogiques n'est pas inscrit au Contrat de plan).

Programme 2. Améliorer les conditions d'accès à l'enseignement supérieur

Ce programme affiche un taux de mise en place de 38 % et un taux global cumulé de 29 %. Le CESR rappelle que la problématique de rénovation des équipements universitaires et notamment des résidences d'étudiants reste une priorité. La Commission n°4 « Relations européennes et internationales, habitat, culture, sports et loisirs, santé et politiques sociales » du CESR débutera en 2004 une étude portant sur le logement des jeunes.

Programme 3. Conforter la recherche autour de projets fédérateurs

Ce programme enregistre un taux de mise en place de 42 % et un taux global cumulé de 38 %. Ces résultats laissent apparaître un état d'avancement satisfaisant. Le CESR déplore une nouvelle fois que la culture scientifique et technique reste sous-développée en Bourgogne. Il s'agit plus d'un problème de projets que d'un problème de crédits. Il n'en demeure pas moins que l'exigence de cofinancement contribue à rendre complexe le montage des projets. Le CESR rappelle qu'il a travaillé en 2003 sur ce sujet et qu'il a adopté un certain nombre de propositions allant dans ce sens.

Programme 4. Développer le sport et l'information pour les jeunes

Avec un taux de mise en place de 52 % et un taux global cumulé de 47 %, ce programme fait partie des programmes les mieux avancés du Contrat de plan.

L'audit réalisé au cours de l'année 2002 a conduit le Conseil régional à supprimer -pour l'année 2003- l'aide au fonctionnement du réseau d'information. Seules les missions d'intérêt régional bénéficieront de financements. Le projet lié à l'UFR STAPS³ avance peu d'autant que le non respect de l'enveloppe initiale a conduit à avoir recours à une nouvelle consultation. Il a fallu faire face à de nombreuses difficultés. Les opérations liées au CREPS⁴ affichent un certain retard ; le démarrage réel aura lieu en 2004.

³ STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

⁴ CREPS : Centre régional d'éducation physique et sportive.

II. VALORISER UN ENVIRONNEMENT ET UN PATRIMOINE DE QUALITE

Programme 5. Protéger et valoriser l'environnement

Avec un taux de mise en place de 35 % et un taux global cumulé de 22 %, l'état d'avancement de ce programme est un peu en deçà de ce que l'on pourrait attendre.

Les actions prévues au contrat de plan sont pratiquement toutes engagées de façon satisfaisante quant à leur niveau de qualité, cependant leur niveau de réalisation reste très faible à fin 2002 avec 22,3 % de taux global de consommation cumulé et environ 2,08 millions d'euros mandatés depuis le début du CPER sur 13,53 millions d'euros prévus pour l'ensemble du Contrat de plan (les crédits votés sont de 4,75 millions d'euros fin 2002).

Programme 6. Promouvoir le patrimoine culturel et l'accès à la culture

Avec un taux de mise en place de 32 % et un taux global cumulé de 26 %, l'état d'avancement de ce programme est un peu en deçà de ce que l'on pourrait attendre.

Le CESR suggère une association plus forte entre le BRGM⁵ et le Conseil régional dans le cadre du soutien à la filière pierre. Il rappelle l'importance des outils d'animation et la nécessité de fédérer les acteurs locaux. Propositions déjà formulées par le CESR dans son avis sur la filière pierre en Bourgogne en 2001!

Programme 7. Restaurer et mettre en valeur les voies navigables et les canaux

Avec un taux de mise en place de 48 % et un taux global cumulé de 44 %, ce programme fait partie des programmes les mieux avancés du Contrat de plan.

Si, sauvegarder le patrimoine en favorisant le tourisme fluvial et développer les potentialités du transport fret par voie d'eau restent les objectifs des opérations inscrites au CPER, il n'en demeure pas moins que les besoins d'intervention sont importants et nécessiteront des efforts financiers conséquents sur plusieurs années.

Programme 8. Aménager des véloroutes

70 % (taux de mise en place) des crédits du CPER ont été votés pour ce programme qui est très bien avancé. Le taux global cumulé est quant à lui de 44 %. Cette situation s'explique notamment par la part importante des départements dans le financement du dispositif.

L'objectif des véloroutes est loin d'être concrétisé ; ce réseau doit s'inscrire fortement dans une perspective de produit touristique. Pour cela plusieurs actions devront être prises en compte : panneaux de signalisation, relais rando vélos, maintenance etc. Le CESR souhaite que l'Etat ainsi que les collectivités locales mettent tout en œuvre pour que ce programme débouche sur des réalisations concrètes.

Programme 9. Organiser l'observation et soutenir l'activité touristique

Avec un taux de mise en place de 34 % et un taux global cumulé de 32 %, ce programme affiche un certain retard.

La Commission n°2 « Développement économique, emploi, innovation » du CESR, dans le cadre de son programme de travail pour 2004 formulera des propositions utiles au développement de l'impact économique du tourisme en Bourgogne.

En 2000, seuls cinq dossiers avaient été financés. Si l'année 2001 a vu ce nombre progresser à vingt-deux dossiers et l'année 2002 à vingt-huit dossiers, cette augmentation ne suffit pas à compenser le déficit de la première année.

⁵ Bureau de recherches géologiques et minières.

III. AMELIORER LES CONDITIONS DE TRANSPORT

Programme 10. Conforter le réseau routier

Avec un taux de mise en place de 32 % et un taux global cumulé de 30 %, ce programme qui fait partie des programmes prioritaires tant pour la Région que pour l'Etat n'est pas très avancé.

Si quelques opérations ont été terminées en 2002, de nombreux projets sont encore actuellement dans des phases d'avant-projet ou d'étude. Pour ce qui concerne la déviation d'Imphy, le CESR note qu'aucun échangeur -pour desservir le site industriel- n'a été prévu.

Programme 11. Consolider la desserte ferroviaire

Seulement 18 % des crédits du budget global ont été voté ou mis à disposition au terme de l'année 2002 et 13 % ont été engagés. Ce programme fait partie des programmes les moins avancés du Contrat de plan.

En 2002, la Région est devenue autorité organisatrice des transports TER voyageurs en Bourgogne. L'aboutissement des études verra la réalisation des travaux de modernisation à Auxerre et Laroche Migennes dans les délais prévus. Par contre l'accélération du temps de parcours et l'augmentation de la capacité sur Dijon Nevers impliquent un phasage des chantiers.

Le CESR s'interroge sur la pertinence d'un schéma régional du transport fret sans éluder de possibles conventionnement fret pour certains trafics d'intérêt public à priori non rentables dans le système concurrentiel régissant ce genre d'activités.

IV. SOUTENIR L'EMPLOI, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Programme 12. Favoriser une agriculture tournée vers la qualité

Avec un taux de mise en place de 44 % et un taux global cumulé de 33 %, ce programme est très proche de la règle théorique des 3/7.

Le CESR se félicite du soutien apporté à la connaissance des sols avec les travaux de l'IGCS⁶ qui devraient permettre de réaliser une carte pédologique utilisable pour les PLU⁷ et pour l'agriculture. Ces travaux sont notamment en cours dans la Nièvre. Le CESR est sensible à « l'édification d'une agriculture respectueuse de l'environnement » dont le budget (CPER) représente 50% des actions (chapitre IV – 12 : 27,75 millions d'euros sur 55,41).

Ce programme agri-environnemental est à peine engagé fin 2002 alors qu'il est essentiel pour la maîtrise des pollutions agricoles des eaux de surface et souterraines. Cette maîtrise est indispensable à la distribution d'une eau potable de qualité à un prix accessible avec le minimum de contrainte de dépollution comme l'indique les travaux de l'avis du CESR sur « l'eau potable en Bourgogne ».

Programme 13. Valoriser la forêt bourguignonne

Avec un taux de mise en place de 48 % et un taux global cumulé de 47 %, ce programme est plus avancé que la règle théorique des 3/7. Le programme réintègre les sommes disponibles de « l'avenant tempête » soient 5,64 millions d'euros pour la région et 9,15 millions d'euros pour l'Etat.

Programme 14. Accompagner les projets des PME-PMI

Ce programme qui fait partie des programmes prioritaires pour la Région enregistre un taux de réalisation de 42 % et taux global cumulé à fin 2002 de 37 %.

⁶ IGCS : Inventaire de gestion et de conservations des sols.

⁷ PLU : Plan locaux d'urbanisme.

Le CESR rappelle que les dispositifs mis en place ne doivent pas être pervertis et que les prêts bonifiés ne doivent pas remplacer l'apport en fonds propres. Le CESR souhaite connaître les résultats des indicateurs de suivi des objectifs du programme 14 tels que l'évolution des entreprises en termes d'effectifs ou de chiffres d'affaire.

Enfin, il s'étonne du faible déblocage des crédits de l'Etat et s'interroge sur les raisons de cette situation. Il semblerait que l'Etat se soit engagé sur des procédures qu'il ne semble pas vouloir maintenir.

Programme 15. Soutenir l'emploi dans les industries et les zones en restructuration de défense

Le taux de réalisation de ce programme est de 45 % et le taux global cumulé de 37 %.

2002 n'apparaît pas comme une bonne année d'exécution ; 2003 semble plus porteuse pour ce programme.

Programme 16. Adapter et développer la formation professionnelle

Avec un taux global de mise en place cumulé de 42 % ce programme semble bien avancé. Cependant, le taux global cumulé n'est que de 31 % et s'explique probablement par le retard constaté dans la mise en œuvre de certaines actions.

Le dispositif lié aux engagements de développement de la formation territoriale ne fonctionne pas très bien et l'année 2002 n'a pas connu la montée en puissance espérée. Il s'avère que ce dispositif est très lourd à mettre en œuvre et que l'heure est à la réflexion quant à son élargissement.

Les actions liées au développement des « actions ouvertes à distance » ont mis du temps à être mises en œuvre. Aucun engagement au titre du Contrat de plan n'a été réalisé au cours de l'année 2002. En réalité ce type de programme nécessite tout un travail en amont qui explique l'absence de consommation immédiate des crédits.

En raison de la parution tardive des décrets d'application de la loi sur la validation des acquis de l'expérience, aucun projet n'a pu être mis en place. Ce que le CESR déplore en raison de son attachement à cette procédure dont il a souligné l'importance dans son avis adopté en juin 2002. Seuls des cofinancements des Points Relais Conseil ont été réalisés.

Le CESR rappelle que les exigences de formation tout au long de la vie rendront nécessaires les dispositifs d'orientation adaptés. L'avis sur la « formation des demandeurs d'emploi » souligne également l'importance de la formation pour ce type de public.

Programme 17. Lutter contre l'exclusion, aider à l'insertion

Le taux de mise en place cumulé et le taux global cumulé sont respectivement de 41 % et de 32 %.

Lutte contre l'illettrisme :

Le CESR approuve la volonté de pérenniser les ateliers et le financement des actions de formation tant pour les personnes en situation d'illettrisme que pour les formateurs et particulièrement pour les intervenants bénévoles et les autres acteurs locaux.

Pour cela, des moyens doivent être donnés aux plate-formes d'accueil des publics concernés, en coordination avec les Conseils généraux et les collectivités locales afin de développer le repérage, le positionnement et l'accompagnement des personnes.

En outre, il convient de veiller à ce que le territoire bourguignon soit entièrement couvert par ces dispositifs car il reste encore à trouver des plate-formes supports et des organismes de formation (Nord-Est de la Côte d'Or par exemple).

Le CESR ayant regretté, dans son rapport sur l'illettrisme, que le suivi de beaucoup de jeunes, sortis de prison, ne puisse être assuré, le programme Etat - Région concernant ces personnes et surtout les jeunes ne peut qu'être encouragé.

Accueil des gens du voyage :

Une meilleure information et une meilleure connaissance de ces populations éviteraient les discriminations et le rejet dont elles sont souvent l'objet.

Programme 18. Améliorer les services de santé

Avec un taux de mise en place cumulé de 18 %, ce programme modeste, où n'intervient pas la Région, fait partie de ceux les plus en retard du CPER.

V. IMPULSER LE RECOURS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Programme 19. Offrir des services nouveaux

Avec un taux global de mise en place cumulé de 29 % et un taux global cumulé de 24 %, ce programme fait partie des programmes les moins avancés du Contrat de plan.

L'année 2002 a vu la finalisation du schéma directeur régional NTIC et les recommandations ont confirmé la nécessité de développer l'extension du réseau haut débit CLONYS.

Concernant le volet territorial, il apparaît que les crédits ne sont pas consommés. En réalité la partie nouvelles technologies reste pour l'instant marginale dans les fiches des pays.

Pour ce qui concerne la téléphonie mobile, on envisage une couverture totale du territoire en réseau hertzien dans les 7 à 8 ans. Le CESR rappelle que les nouvelles technologies constituent une chance pour le réaménagement du territoire.

VI. ACCOMPAGNER LES PROJETS DES TERRITOIRES

Programme 20. Initier des contrats d'agglomérations

Le taux global de mise en place cumulé de ce programme est de 26 %. Cependant avec un taux global cumulé de 8 % ce programme est le programme le plus en retard du contrat de plan.

Le CESR remarque que les retards en matière de signature de contrats d'agglomération ne sont pas pour ces projets imputables à l'Etat ou à la Région mais aux partenaires locaux. La Commission n°1 « Aménagement des territoires, agriculture » du CESR travaille actuellement sur les conséquences et implications des contrats d'agglomération.

Programme 21. Accroître la cohésion sociale dans les villes

Avec un taux global de mise en place cumulé de 37 % et un taux global cumulé de 31 %, l'état d'avancement de ce programme est un peu en deçà de la règle théorique.

Les crédits mobilisés sont un peu en dessous de la règle du 1/7. Pour ce qui concerne le renouvellement urbain, on observe une montée en puissance du dispositif. Le rythme d'engagement est bon en 2002.

Programme 22. Contractualiser le soutien aux pays

Avec un taux global de mise en place cumulé de 36 % et un taux global cumulé de 12 %, l'état d'avancement de ce programme n'est pas très positif.

La Bourgogne est l'une des régions de France les plus avancées avec 70 % de son territoire couvert par ce type de structures.

Programme 23. Poursuivre le soutien au Parc naturel régional du Morvan

Avec un taux global de mise en place cumulé de 44 % et un taux global cumulé de 43 %, ce programme respecte exactement la règle des 3/7.

Le taux de consommation est important ce qui est logique puisqu'il s'agit d'un budget de fonctionnement et non d'un budget d'investissement. Le CESR note qu'il est vital pour le Morvan de s'inscrire dans la notion de « Massif » qui permettra de sortir des limites administratives du Parc et de pouvoir bénéficier des dispositifs liés à la loi Montagne.

VII. ACCROITRE LES COOPERATIONS INTERREGIONALES

Programme 24. Territoire entre Saône et Rhin (pour mémoire)

Avec un taux global de mise en place cumulé de 27 % et un taux global cumulé de 22 %, ce programme n'affiche pas une exécution très marquée à fin 2002.

Programme 25. Plan Loire grandeur nature (pour mémoire)

Avec un taux global de mise en place cumulé de 23 % et un taux global cumulé de 14 %.

Programme 27. Route Centre Europe Atlantique (pour mémoire)

Avec un taux global de mise en place cumulé de 38 % et un taux global cumulé de 35 %, ce programme est en deçà de la règle théorique des 3/7.

CONCLUSION

➤ Le CESR prend acte du bilan d'exécution 2002 du CPER et de son aménagement signé en juillet 2003 pour lequel l'avis du CESR n'a pas été sollicité.

➤ Il tient à rappeler les principes qui ont inspirés à la signature des CPER à leur origine :

- 1) définition des priorités de l'Etat et des Régions,
- 2) parité dans les financements,
- 3) communauté des projets.

- Il constate que ces principes ont été dépassés par de nouveaux choix : multiplicité des partenaires et élargissement du champ du contrat. Il en résulte un manque de lisibilité et une difficulté à mettre en œuvre les actions prévues dans certains programmes.

- Le CESR note que, pour certains programmes, il existe des difficultés pour enclencher l'utilisation des enveloppes financières prévues du fait de l'absence de chefs de projets ou d'un défaut de communication indispensable pour alerter les bénéficiaires potentiels.

- Enfin, le CESR s'interroge sur l'après 2006 et souhaite d'ores et déjà affirmer qu'il souhaite prendre toute sa place dans le débat à venir sur les contrats de plan Etat - Région.

AVIS ADOPTE PAR 52 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS

EXPLICATION DE VOTE

**Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS
au nom du groupe CGT**

« L'avis qui nous est présenté aujourd'hui sur le bilan d'exécution 2002 du CPER est clair et explicite sur l'avancement des différents programmes ; mais l'évaluation budgétaire ne suffit pas. Une analyse politique plus profonde est nécessaire.

Il n'est pas indifférent que les programmes 10 (Conforter le réseau routier) et 11 (Consolider la desserte ferroviaire) qui visent directement à améliorer la vie des Bourguignons et au développement économique de notre région, ne soient pas de ceux qui avancent le mieux.

On ne peut également que constater que ce CPER est éparpillé et manque en cela d'efficacité. La multiplicité des contractants n'est pas un problème en soi, c'est plutôt une question de volonté politique.

Concernant le devenir du CPER, il nous semble essentiel qu'il y ait une planification nationale, relayée par des planifications régionales puis intercommunales, avec des compétences et des niveaux d'intervention complémentaires. Ce type de planification permettrait d'arrêter la mise en concurrence des régions, concurrence qui ne peut que freiner le développement économique, alors que chaque région a ses atouts propres.

Cela suppose également d'associer les populations et notamment à travers les CESR.

Malgré le ton critique adopté par le projet d'avis, c'est pour souligner ce manque d'analyse que le groupe CGT s'abstiendra ».